



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un NAC

Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Je soussigné

demeurant à :

Téléphone :

Animal concerné	Nature :	AUTRE
Numéro de tatouage :	Type(race) :	
Numéro de puce :	Nom de l'animal :	
Sexe :	Dossier :	

La loi du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

Vous allez adopter un NAC. À ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1. Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux des NAC

Pour respecter les **besoins physiologiques du NAC**, vous devez veiller à ce que

- Le NAC soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition : le NAC doit avoir accès à l'eau en permanence et elle doit être renouvelée tous les jours ; il doit bénéficier d'une nourriture en quantité appropriée correspondant à ses besoins en fonction de sa race et de son âge et il doit avoir accès à du foin fréquemment renouvelé.
- Le NAC soit exempt de douleur, de lésion et de maladie : le NAC ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches qui sont susceptibles de le blesser) et il ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.
- Le NAC ne ressent ni peur ni détresse : ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le NAC est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité).

Pour respecter les **besoins comportementaux** du NAC, vous devez veiller à ce que

- Le NAC bénéficie d'un certain confort physique : il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes ; il doit disposer d'une cage suffisamment grande comportant des jeux et cachettes mais également un coin litière dédié ; il doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporelle ; son état de santé doit être particulièrement contrôlé, le NAC n'exprimant pas ou que peu la douleur ; la cage doit être régulièrement nettoyée.
- Le NAC puisse exprimer un comportement naturel à son espèce : il ne doit pas être continuellement enfermé dans une cage, il doit bénéficier chaque jour de périodes de repos, de caresses et d'attention mais également de périodes où il vit en liberté (sous surveillance obligatoire).

Pour satisfaire les **besoins médicaux** du NAC, vous devez veiller à ce que

- Un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre NAC. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : myxomatose et la maladie hémorragique virale du NAC.

- Le NAC bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 2 fois/an et d'un déparasitage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

2. Les obligations relatives à l'identification du NAC

Deux possibilités pour les associations :

- Version 1, l'association ne pratique pas l'identification des NAC : dans ce cas, supprimer la partie relative à l'identification
- Version 2, l'association pratique l'identification des NAC : dans ce cas, préciser dans cet encart « Votre NAC a fait l'objet d'une identification au sein du Fichier d'Identification des Nouveaux Animaux de Compagnie (géré par Vetonac) »

3. Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du NAC tout au long de sa vie

Adopter un NAC engendre les **implications logistiques** suivantes :

- Avoir de la disponibilité pour l'accueil du NAC dans votre foyer.
- Faire garder votre NAC en cas d'absence.

Adopter un NAC engendre les **implications financières** suivantes :

- Achats lors de l'arrivée du NAC : cage et enrichissement, gamelles, litière, cage de transport pour un budget minimum de 100€.
- Budget « alimentation et litière » : en moyenne, à partir de 320 €/an.
- Rappel de vaccin : en moyenne, 60€/an.
- Déparasitage interne et externe : en moyenne, 50€/an.
- Budget « garde » de l'animal : en moyenne, à partir de 12€/jour.

Fait à ORMES
 Nom, prénom et
 signature de l'acquéreur du autre précédée de la mention
 "Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et
 m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de
 respecter les besoins d'un autre, je m'engage expressément à
 les respecter"

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Nom	
Prénom	
Mail	
Titre/diplôme	
Date obtention ou actualisation	